



Obligation de l'employeur : suppression de poste

Par **lasam**, le **27/10/2008** à **16:26**

Bonjour,

Ce jour, mon responsable vient de m'annoncer (dans le couloir) que mon poste etait supprimé, et que dès demain, je retournerai sur mon ancien poste de magasinier.

Question :

Mon employeur a-t il des obligations en terme de delai et de loi dans ce cas.

Peut-il comme cela la veille pour le lendemain, m'avertir de la suppression de poste et de mon changement de poste (magasinier qui etait on ancien poste; Seul changement).

Merci par avance de vos retours.

Par **jeetendra**, le **27/10/2008** à **18:25**

bonsoir, la réponse est oui, cela releve du pouvoir de direction de l'employeur, cordialement